



CUBLAC



DANS CE NUMERO

CHASSE AUX ŒUFS DE PAQUES

Conseils Municipaux	p. 1
Informations Municipales	p. 12
Cublac au quotidien	p. 15
Ecoles	p. 16
Milieu associatif	p. 17

MARCHE DOMINICAL

de 9h à 12h, Place du 14 Juillet

avec vos commerçants

Maraîcher, Fleuriste....

Retrouvez au quotidien

vos commerces locaux :

Boulangerie, Bar-restaurant, Toiletteuse,

Coiffeuse.

Mairie :

☎ 05 55 85 22 89

✉ 2 rue de la Liberté 19520 Cublac

Mail : mairie.cublac@wanadoo.fr

Site internet : <http://www.cublac.correze.net/>

Horaires : lundi/mardi/jeudi/vendredi:

8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h30

mercredi: 8h30 - 12h00

samedi : 9h00 - 12h00

Bibliothèque : 05 55 23 30 04

Horaires: mercredi de 14h à 17h

jeudi de 16h à 18h

samedi de 9h30 à 11h30

Les élus sont à votre disposition
sur RDV à la Mairie.

Groupe scolaire :

Ecole maternelle : 05 55 85 15 37

Ecole primaire : 05 55 85 23 79

Cantine : 05 55 85 17 54

Garderie périscolaire : 05 55 22 95 82

Services :

Transport à la demande : 05 55 74 20 13

Ronde des Oursons : 05 55 22 79 08

La poste : 05 55 85 23 00

Pharmacie : 05 55 85 19 49

Dentiste : 05 55 85 17 63

Infirmières: 05 55 24 38 58

Magnétiseur/thérapeute: 06 79 68 11 74

Ass. Sociale : 05 55 93 79 20 sur RDV

N° vert solidarité : 0 800 00 19 19

Presbytère Terrasson : 05 53 50 02 72

Déchèteries :

St Pantaléon de Larche : 05 55 87 92 77

Condat sur Vézère : 05 53 51 03 44

URGENCES - SOS MEDECIN- SAMU
15

GENDARMERIE 17

POMPIERS 18

Violences Conjugales :
05 55 88 20 02 ou 39 19

**** CONSEILS MUNICIPAUX ****

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MERCREDI 16 DECEMBRE 2015 A 20H30

Présents : M. BRUT – M. LASCOUTOUNAS - Mme BLONDEL – M. GILET – Mme RIVIERE – M. BONNEFOND – Mmes BONDU – LAJUGIE – ORLIAGUET - BOUZIDI - MM. MARIN – DE SOUSA - LACOSTE – Mmes BOUYSSSE VALIN - FOURASTIE – LASSAIGNE - MM. CAPY - PAJOT.

Absent excusé : M. VIGNOT (procuration à M. PAJOT)

Secrétaire de séance : Amandine BOUYSSSE VALIN.

Le compte rendu de la séance du 15.10.2015 est adopté à l'unanimité. Mme Fourastié demande à ce que soient rajoutées les modalités de vote sur la décision concernant les tarifs 2016 pour la location de salles communales.

1 – Décisions modificatives

➤ PAB II Rue Guyez – Acquisition foncière

Intitulé des comptes	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	<i>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative.</i>
	Montant (en €)	Montant (en €)	
PAB II Rue Guyez et Bourdarie	1 000,00	1 000,00	
Terrains nus	1 000,00	1 000,00	
Immos corpo en cours- Instal. matériel.	1 000,00	1 000,00	
DEPENSES – INVESTISSEMENT			

➤ Travaux sur la VC 20

Intitulé des comptes	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	<i>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la décision modificative.</i>
	Montant (en €)	Montant (en €)	
Aménagement carrefour école 2014	15 000,00		
Immos corpo en cours- Instal., matériel.	15 000,00		
Voies communales 2015	10 000,00		
Immos corpo en cours- Instal., matériel.	10 000,00		
Chemins ruraux 2015	25 000,00		
Immos corpo en cours- Instal., matériel.	25 000,00		
Aménagement CR 51 La Valade	6 000,00		
Immos corpo en cours- Instal., matériel.	6 000,00		
VC 20		56 000,00	
Fondanger rte La Pimousserie		56 000,00	
Immos corpo en cours- Instal., matériel.			
DEPENSES – INVESTISSEMENT	56 000,00	56 000,00	

➤ Travaux en régie - Ajustement de crédits

Intitulé des comptes	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	<i>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la décision modificative.</i>
	Montant (en €)	Montant (en €)	
Virement à la section d'investissement		8 826,76	
DEPENSES FONCTIONNEMENT		8 826,76	
Opérations financières		8826,76	
Immos corpo en cours- Constructions		8 826,76	
DEPENSES – INVESTISSEMENT		8 826,76	
Immos corporelles		8 826,76	
RECETTES - FONCTIONNEMENT		8 826,76	
Opérations financières		8 826,76	
Virement de la section de fonctionnement		8 826,76	
RECETTES - INVESTISSEMENT		8 826,76	

2 – Aménagement de la VC n°20 Fondanger Route de la Pimousserie – Choix de l'entreprise.

Une consultation a été lancée auprès d'entreprises qualifiées en la matière en vue de passer le marché.

5 entreprises ont répondu ainsi qu'il suit :

	Montant HT en €	Note	Classement	<i>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la proposition de l'entreprise la mieux disante conformément au tableau d'analyses des offres soit Lagarde et Laronze pour un montant de 71 352,00 € HT (soit 85 622,40 € TTC).</i>
Estimation initiale	78 328,00 €			
COLAS	74 924,00 €	4,4	4	
SIORAT	79 350,10 €	4,8	3	
LAGARDE ET LARONZE	71 352,00 €	8,4	1	
MALLET	71 532,36 €	5,6	2	
EUROVIA	79 133,70 €	3,2	5	

3 – Eclairage public du parc situé entre la mairie et la place – Choix de l'entreprise.

Une consultation a été lancée auprès d'entreprises qualifiées en la matière en vue de passer un marché.

3 entreprises ont répondu ainsi qu'il suit :

	Montant HT en €	Note	Classement	<i>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la proposition de l'entreprise la mieux disante conformément au tableau d'analyses des offres soit Vigilec pour un montant de 5 735,00 € HT (soit 6 882,00 € TTC).</i>
SDEL	6 180,00 €	4,36	3	
CONTANT	7 043,00 €	9,09	2	
VIGILEC	5 735,00 €	9,33	1	

4 – Indemnités pour travaux supplémentaires d'élections IHTS – Elections régionales des 6 et 13.12.2015.

Il est souhaitable d'indemniser les agents territoriaux titulaires et non titulaires ayant effectué des travaux supplémentaires occasionnés pour l'organisation des scrutins et la tenue des bureaux de vote : *somme versée sous forme d'indemnités horaires ou d'indemnités complémentaires selon le statut des agents.*

5 – Institution du temps partiel et modalités d'exercice.

Le temps partiel et le temps partiel de droit constituent des possibilités d'aménagement du temps de travail pour les agents publics.

Il appartient donc au Conseil Municipal d'ouvrir la possibilité d'exercice du temps partiel dans la collectivité et d'en définir les modalités d'application.

Le Maire est chargé de l'exécution des décisions du Conseil Municipal, et d'accorder les autorisations individuelles, en fonction des contraintes liées au fonctionnement des services.

Le temps partiel s'adresse : aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents non titulaires employés à temps complet et de manière continue depuis plus d'un an.

L'autorisation qui ne peut être inférieure au mi-temps, est accordée sur demande des intéressés, sous réserve des nécessités, de la continuité et du fonctionnement du service et compte tenu des possibilités d'aménagement de l'organisation du travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instituer le temps partiel pour les agents de la commune de CUBLAC.

6 – Acceptation d'un chèque de la MAIF – Barrière endommagée le 08.08.2015.

La compagnie d'assurance MAIF a indemnisé la commune suite à la dégradation d'une barrière rue de la Liberté après un choc de véhicule.

Le remboursement s'élève à 1 188,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'encaissement desdites recettes.

7 – Contrats d'assurance de la Commune 2016 à 2018.

➤ Bâtiments, véhicules et responsabilité civile.

Les contrats d'assurance couvrant la responsabilité générale, les dommages aux biens, l'assurance juridique et les contrats automobiles arrivent à échéance prochainement, il convient de prévoir les modalités de nouveaux contrats.

Suite aux propositions transmises en réponse à la consultation, la proposition faite par la MAIF est retenue et prendra effet le 1^{er} janvier 2016 pour une durée d'un an reconduit de façon expresse dans la limite de trois ans, pour une prime annuelle de 4 926,07 € TTC (responsabilité civile + dommages aux biens + protection juridique) + 1 222,16 € TTC (véhicules).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de la MAIF.

➤ Contrat d'assurance statutaire du personnel CNRACL - 2016.

Le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel CNRACL arrive prochainement à échéance, il convient de prévoir les modalités d'un nouveau contrat.

Suite aux propositions, la proposition de la C.N.P. est retenue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de la C.N.P.

➤ Contrat d'assurance statutaire du personnel CNRACL - 2016.

Il convient de prévoir les modalités de gestion du contrat d'assurance qui vient d'être conclu avec la CNP pour les risques statutaires du personnel.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corrèze peut assurer cette gestion dans le cadre des missions facultatives.

Le Maire propose donc au Conseil Municipal de demander au Centre de Gestion d'assurer cette mission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corrèze d'assurer la gestion des contrats d'assurance conclus avec la CNP.

8 – Subventions pour les voyages scolaires

➤ Subvention au collège Anna de Noailles de LARCHE – Voyage scolaire novembre - décembre 2015.

Il est proposé de verser une subvention communale au collège Anna de Noailles de LARCHE pour l'organisation d'un voyage en Allemagne, afin de réduire le coût supporté par la famille d'un élève résidant sur CUBLAC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'octroyer une aide financière de 30 € pour l'élève.

➤ Subvention au Lycée Antoine de St- Exupéry de Terrasson – Voyage scolaire novembre - décembre 2015.

Il est proposé de verser une subvention communale au Lycée Antoine de St- Exupéry de Terrasson pour l'organisation d'un voyage à Tanger, afin de réduire le coût supporté par la famille de l'élève résidant sur CUBLAC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'octroyer une aide financière de 30 € pour l'élève.

9 – Accueil des enfants le mercredi après-midi.

L'accueil de loisirs sans hébergement de la commune de Mansac prend fin en décembre 2015 pour les mercredis après-midi.

Il est nécessaire de proposer un service d'accueil pour les enfants de la commune.

Après enquête auprès des familles de Cublac, et au vu des résultats plus que satisfaisants, le service va être proposé à compter du mois de janvier 2016.

M. le Maire propose à l'Assemblée un tarif pour l'année 2016 de 6,00 € par mercredi et par enfant (de 11h30 à 17h00). Afin de faciliter le service aux familles, M. le Maire explique que la facturation mensuelle aux familles semble la solution la plus adaptée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la mise en place d'un service d'accueil le mercredi après-midi, accepte le tarif pour l'année 2016 de 6,00 € par mercredi et par enfant.

10 – Participation aux accueils de loisirs sans hébergement de Mansac.

Depuis 2009 la commune de Cublac participait à hauteur de **10 € par jour et par enfant** habitant la commune à l'ALSH de Mansac pour toutes les vacances scolaires.

A titre exceptionnel, pour aider au déficit du ALSH de Mansac, suite à la délibération du 15.10.2015, cette participation fut portée à **16 € par jour et par enfant habitant Cublac pour la période de septembre à décembre 2015.**

Il convient de se prononcer sur la participation à compter de janvier 2016 et qui concernera l'ALSH de Mansac pendant les vacances scolaires.

M. le Maire propose au Conseil Municipal une participation de 13 € par jour et par enfant à compter du 1^{er} janvier 2016.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (16 pour, 2 contre, 1 abstention), accepte que la commune participe au service d'ALSH de Mansac à hauteur de **13 € par jour et par enfant habitant CUBLAC (pendant les vacances scolaires)**.*

11 – Contrat d'accroissement temporaire d'activité.

Il est nécessaire de recruter temporairement une personne en renfort pour la mise en place de l'accueil du mercredi à l'école.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité, le recrutement direct d'un agent non titulaire occasionnel pour une période de 6 semaines allant du 6 janvier 2016 au 10 février 2016 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'Adjoint d'animation de 2^{ème} classe, pour une durée hebdomadaire de service de 4 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 4 FEVRIER 2016 A 20H30**

Présents : M. BRUT – M. LASCOUTOUNAS - Mme BLONDEL – M. GILET – Mme RIVIERE – MM. VIGNOT – BONNEFOND – Mmes BONDU – LAJUGIE – ORLIAGUET - BOUZIDI - MM. MARIN – DE SOUSA - LACOSTE – Mmes BOUYSSSE VALIN - FOURASTIE – LASSAIGNE - MM. CAPY.

Absents excusés : M. LACOSTE (procuration à M. BONNEFOND) – M. PAJOT (procuration à M. VIGNOT).

Secrétaire de séance : Amandine BOUYSSSE VALIN.

Le compte rendu de la séance du 16.12.2015 est adopté à l'unanimité.

1 – Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent).

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'engager des dépenses avant le vote du budget de l'année en cours en cas de nécessité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (16 pour, 3 abstentions, 0 contre) accepte la demande de M. le Maire.

2 – PAB II- Rue Guyez – Demande de subvention à la CABB au titre du Fonds de Soutien Territorial 2016.

Un dossier de demande de subvention va être déposé auprès de l'Agglo de Brive au titre du Fonds de Soutien Territorial 2016 pour les travaux de la Rue Guyez. Cette subvention représente 20 % du montant HT des travaux, qui s'élèvent à **176 000,00 € HT** (211 200,00 € TTC). Elle est également pondérée en fonction du nombre d'habitants de la commune (**soit pour Cublac : 1 775 habitants x 20 €**).

Montant du projet TTC- Eaux pluviales + aménagement carrefour mairie	211 200,00 €	<i>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de la réalisation de ces aménagements, accepte le plan de financement suivant, sollicite l'attribution d'une aide de la CABB au titre du FST.</i>
Montant du projet HT	176 000,00 €	
Subvention FST (20% du montant HT plafonné à 200 000 € de travaux + pondération par rapport au nombre d'habitants soit 1775 x 20€)	35 200,00 €	
Fonds propres de la Commune TTC	176 000,00 €	

3 – PAB II Rue Guyez – Maîtrise d'œuvre pour les phases ACT, VISA, DET et AOR :

ACT : Assistance pour la passation du Contrat et Travaux VISA : VISA des plans avant Exécution	DCT : Direction et Contrôle des Travaux AOR : Assistance aux Opérations de Réception
---	---

La maîtrise d'œuvre pour le réaménagement, la sécurisation et la mise en valeur de **la Rue Guyez**, dans le cadre du **PAB II** en est actuellement à la phase **PROJET**. *Cette mission est menée par l'Agence des Collectivités, maître d'œuvre*. Il convient de poursuivre la mission pour la suite des travaux, avec les phases **ACT-VISA-DET-AOR** pour un montant de **11 913,60 € HT soit 14 493,60 € TTC**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (16 pour, 3 abstentions, 0 contre) décide de l'exécution des travaux de réaménagement, sécurisation et mise en valeur de la rue Guyez avec le maître d'œuvre Agence des Collectivités.

4 – Renouvellement du contrat antiparasitaire – 2016

Il convient de renouveler le contrat antiparasitaire (régulation des taupes, rongeurs, destruction des guêpes et frelons, blattes) avec les caractéristiques suivantes :

- Intervention à chaque fois que cela s'avère nécessaire.
- Cotisation annuelle : **0,25 € TTC par habitant** et **0,25 € TTC par hectare de superficie communale**, soit **948,25€ TTC** (1775 hab x 0,25 = 443,75€) + (2018 ha x 0,25 = 504,50€)
- Paiement des produits nécessaires.
- Contrat valable à compter du 1^{er} janvier 2016, conclu pour une durée d'un an, reconductible de façon expresse dans la limite de trois ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de souscrire au contrat proposé pour un an à compter du 1^{er} janvier 2016, reconductible de façon expresse dans la limite de trois ans.

5 – Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Mansac.

La commune de Mansac a décidé de procéder à une modification simplifiée de son Plan Local d'Urbanisme (zone A). La modification concerne une rectification du règlement de la Zone A afin de permettre l'extension des bâtiments existants.

La commune de Cublac étant limitrophe de celle de Mansac, le Conseil Municipal doit émettre un avis sur la modification du PLU avant le 12 mars 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un avis favorable concernant la modification du PLU de la commune de Mansac.

6 – Convention avec le Conseil Départemental relative à l'aménagement d'un point d'arrêt de bus « La Géronie- Le Claud » sur la RD n°147.

La commune a procédé à l'aménagement d'un point d'arrêt dit « La Géronie- Le Claud » permettant le stationnement des bus scolaires et limitant les risques d'accidents.

Il convient d'établir une convention entre la commune et le Conseil Départemental relative aux règles d'aménagement et d'entretien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte l'établissement de la convention et autorise M. le Maire à signer cette convention.

7 – Acceptation d'un chèque de la MAIF – Indemnité après recours.

La compagnie d'assurance MAIF rembourse à la commune une indemnité après recours pour endommagement de barrières de sécurité suite à un accident de la circulation.

Le remboursement s'élève à 72,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide l'encaissement de ladite recette.

8 – Redevance pour l'Occupation provisoire du Domaine Public pour les chantiers de travaux sur les ouvrages du réseau public de transport d'électricité et réseaux de transports de gaz.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la commune doit recevoir une redevance si le domaine public communal est occupé provisoirement par des ouvrages de transport d'électricité et de gaz. Le calcul de cette redevance est établi selon la longueur totale des lignes installées, communiquée par le gestionnaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'instituer la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public communal.

9 – Avis sur le projet de Programme Local de l'Habitat de la CABB

Par délibération du 28 avril 2014, le Conseil Communautaire de la CABB a engagé la procédure d'élaboration du **Programme Local de l'Habitat sur le périmètre des 49 communes de son territoire.**

Ce programme constitue le cadre de la politique communautaire de l'habitat pour les 6 années à venir.

A partir d'un diagnostic partagé, des orientations ainsi qu'un programme d'actions ont été élaborés :

1 - Baser les perspectives d'évolution sur les principes du **SCOT** (Schéma de **CO**hérence **Territoriale**) en matière d'aménagement, de développement durable et d'habitat en prenant en compte les tendances récentes.

3 - Garantir de bonnes conditions d'habitat aux personnes âgées et personnes handicapées.

5 - Faciliter l'accès à l'autonomie des personnes sortant de structure d'hébergement à caractère social et compléter l'offre spécifique répondant aux besoins des ménages à parcours atypique.

2 - Recentrer le développement urbain sur le parc existant en réhabilitant, en luttant contre la vacance et en dynamisant les centres bourgs

4 - Maintenir une offre de logements à coût maîtrisé en la repositionnant dans les secteurs les plus urbains.

6 - Poursuivre le renouvellement urbain et veiller à l'équilibre social.

7 - Conduire la politique de l'habitat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (16 pour, 3 abstentions, 0 contre) approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

10 – Approbation du rapport de la Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées-Attributions de Compensation 2014-2015.

La Communauté d’Agglomération du Bassin de Brive a adressé à ses communes membres le rapport des travaux de la CLECT concernant le calcul des attributions de compensation 2014 et 2015 suite aux transferts et restitutions de compétences. Ce document est à soumettre à l’approbation de chaque Conseil Municipal dans un délai de 3 mois avec une majorité qualifiée requise.

Le conseil communautaire de la CABB se prononcera alors, à la majorité simple, pour arrêter le montant de l’attribution de compensation 2014-2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (16 pour, 3 abstentions, 0 contre) approuve le rapport de la Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées.

11 - Acceptation d’un chèque de la DDFIP (Direction Départementale des Finances Publiques) Dégrèvement sur la taxe foncière 2015

La DDFIP de la Haute-Vienne a adressé à la commune un chèque en raison d’un dégrèvement sur la taxe foncière 2015.

Le remboursement s’élève à 95,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité décide l’encaissement de ladite recette.

12 – Questions diverses.

➤ Subvention au collège Anna de Noailles de LARCHE – Voyage scolaire à Nîmes en juin 2016.

Il est proposé de verser une subvention communale au collège Anna de Noailles de LARCHE pour l’organisation d’un voyage à Nîmes, afin de réduire le coût supporté par les familles des 2 élèves résidant sur CUBLAC.

Après en avoir délibéré, à l’unanimité, le Conseil Municipal décide d’octroyer une aide financière de 30 € par élève soit au total 60 €.

➤ Commission milieu associatif, sport et jeunesse

Il serait souhaitable de réunir la commission milieu associatif, sport et jeunesse. Une réunion sera prévue dans le courant du premier semestre 2016.

➤ Conseil Municipal des Jeunes :

Un conseiller soumet au Conseil Municipal la mise en place d’un Conseil Municipal des Jeunes.

Lors du précédent mandat municipal, une tentative avait déjà eu lieu, sans succès.

L’objectif serait également d’associer les instituteurs à l’opération, pour intéresser les enfants à la vie civique.

⇒ Des renseignements vont être pris auprès de la commune de Mansac, qui l’a instauré.

⇒ L’idée sera soumise lorsque nous aurons davantage d’éléments.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

CONVENTION AVEC MR REGNER

Nous vous rappelons qu’une convention entre la Municipalité et Monsieur Regner a été signée, afin que les habitants de la commune puissent bénéficier de tarifs avantageux pour le traitement à leur domicile des vermines comme les guêpes, frelons, taupes....

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 24 MARS 2016 A 20H30**

Présents : M. BRUT – M. LASCOUTOUNAS - Mme BLONDEL – MM. GILET – VIGNOT – BONNEFOND – Mmes LAJUGIE – ORLIAGUET - BOUZIDI - MM. MARIN – DE SOUSA - LACOSTE – Mmes BOUYSSSE VALIN - FOURASTIE – MM. CAPY - PAJOT.

Absentes excusées : Mme BONDU (procuration à M. LASCOUTOUNAS) – Mme RIVIERE (procuration à M. VIGNOT) – Mme LASSAIGNE (procuration à Mme FOURASTIE).

Le compte rendu de la séance du 04.02.2016 est adopté à l'unanimité après apport de deux modifications (supprimer M. PAJOT de la liste des présents puisqu'il était excusé. Il n'y a pas eu de tentative de Conseil Municipal des Jeunes, simplement de l'éducation civique, sans succès).

1 – Compte administratif 2015 – Budget Principal.

➤ **Approbation du Compte de Gestion 2015.**

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur le Compte de Gestion dressé par M. Chauvière, Receveur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2015 de la commune.

➤ **Vote du Compte Administratif 2015.**

M. Lascoutounas, 1^{er} Adjoint, présente le Compte Administratif 2015 de la commune. Il expose à l'assemblée les réalisations effectuées en 2015, tant en fonctionnement (excédent cumulé de 356 585,74 €) qu'en investissement (déficit cumulé de 306 341,98 €).

Le résultat de l'exercice est un excédent de 50 243, 76 €.

M. le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Par 15 voix pour, 3 abstentions et 0 voix contre, le Compte Administratif 2015 du budget principal est approuvé.

➤ **Affectation du résultat d'exploitation 2015.**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, décide à la majorité (16 pour, 3 abstentions et 0 contre), d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

Affectation des Résultats d'exploitation de l'exercice 356 585,74 €	Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit du compte 1068 sur BP) 306 341,98 €
	Reste sur excédent de fonctionnement à reporter sur BP (report à nouveau créateur) 50 243,76 €

2 – Fixation des taux d'imposition 2015 – Taxe d'Habitation et Taxes Foncières.

M. le Maire rappelle à l'assemblée les taux d'imposition 2015.

	Taux communaux 2015	Taux communaux 2016
Taxe d'habitation	9,37 %	10,30 % *
Taxe foncière (bâti)	18,25 %	18,25 %
Taxe foncière (non bâti)	122,57 %	122,57 %

* **Devant :**

- *Le désengagement de l'état par les baisses des dotations.*
- *Les nouveaux services imposés par l'état, à financer :*
 - *Temps périscolaires,*
 - *Financement de l'instruction des dossiers d'urbanisme.*
- *Hausse de plus de 35% de certaines charges sociales.*

**La commune
augmente de 0,93
point la taxe
d'habitation.
Ce taux reste
néanmoins attractif.**

Après en avoir délibéré, à la majorité (16 pour, 3 contre), adopte les taux d'imposition proposés ci-dessus, soit une augmentation de 0.93 point pour la Taxe d'Habitation.

3 – Participation à la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la CORREZE – 2016.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Sous-Préfecture concernant le mode de recouvrement de la participation de la commune à la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la CORREZE d'un montant de **6 411,52 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la participation de la commune à la Fédération départementale d'Electrification et d'Energie de la CORREZE pour un montant de 6 411,52 €, décide que la mise en recouvrement se fera par les services fiscaux (participation fiscalisée).

4 – Budget Primitif 2016 - Budget principal.

M. le Maire donne le détail des dépenses et des recettes de fonctionnement qui s'équilibrent à **961 441,52 €** (voir graphiques).

Les opérations majeures d'investissement prévues pour 2016 sont les suivantes (équilibre à 955 165,44 €).

- Le Plan d'Aménagement de Bourg (phase II) avec l'aménagement de la rue Pierre Guyez
- Les travaux sur la VC n°20 au lieu-dit Fondanger (route de la Pimousserie).
- La déviation et l'aménagement du CR n°51 au lieu-dit La Valade.

Après en avoir délibéré, à la majorité (16 pour, 3 abstentions et 0 contre), le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2016 de la commune.

5 – Compte administratif 2015 – Budget Annexe « 2^{ème} tranche Lotissement La Cabane ».

➤ Approbation du Compte de Gestion 2015.

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur le Compte de Gestion dressé par M. Chauvière, Receveur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2015 du budget annexe « 2^{ème} tranche du Lotissement La Cabane ».

➤ Vote du Compte Administratif 2015.

M. Lascoutounas, 1^{er} Adjoint, présente le Compte Administratif 2015 du budget annexe « 2^{ème} tranche du Lotissement La Cabane ». Il expose à l'assemblée les réalisations effectuées en 2015 sur la section de d'investissement tant en dépenses qu'en recettes, qui fait apparaître un excédent de **11 325,81€**.

M. le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Par 15 voix pour, 3 abstentions et 0 voix contre, le Compte Administratif 2015 du budget annexe « 2^{ème} tranche du Lotissement La Cabane » est approuvé.

6 – Budget Primitif 2016 - Budget Annexe « 2^{ème} tranche Lotissement La Cabane ».

M. Le Maire donne le détail des dépenses et des recettes de fonctionnement qui s'équilibrent à **305 558,38 €** et d'investissement qui s'équilibrent à **168 674,19 €**.

Les principales recettes concerneront la vente des terrains et les dépenses le remboursement de l'annuité d'emprunt et de la TVA.

Après en avoir délibéré, à la majorité (16 pour, 3 abstentions et 0 contre), le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2016 du budget annexe « 2^{ème} tranche du Lotissement La Cabane ».

7- Convention avec Orange relative à l'effacement des réseaux à La Pimousserie.

La commune a entrepris des travaux d'enfouissement de réseaux au lieu-dit La Pimousserie. Une convention relative au partage de l'opération entre la commune et Orange doit être établie.

Il est proposé ce qui suit :

Orange prend à sa charge :

- L'esquisse Génie Civil,
- L'étude et la réalisation des travaux de câblage.
(Ces derniers seront réalisés prochainement)

La commune prend à sa charge :

- L'étude, la fourniture du matériel et la réalisation des travaux de génie civil (travaux déjà réalisés).

Les travaux restent sous la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage de la commune.

M. le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'établissement de la convention.

8 - Indemnités de fonction des élus inférieures au taux maximal.

A compter du **1^{er} janvier 2016** les indemnités du Maire sont fixées à titre automatique au taux plafond sans délibération du Conseil Municipal.

Toutefois, à la demande du Maire et par délibération, celui-ci peut demander à bénéficier d'une indemnité à un taux inférieur.

Cette hypothèse était déjà appliquée à Cublac, néanmoins, une délibération est nécessaire pour acter la volonté du Maire, de déroger à cette loi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à la majorité (16 pour, 0 contre, 3 abstentions), à compter du 1^{er} janvier 2016, les mêmes indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et des Conseillers municipaux prises lors du conseil municipal du 03 avril 2014.

9 – Cotisation d'adhésion au CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement) – 2016.

La commune est adhérente au CAUE depuis 2006. Pour maintenir cette adhésion, il convient de renouveler le versement d'une cotisation. **Pour 2016, celle-ci s'élève à 250 €.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir l'adhésion de la commune au CAUE.

10 – Questions diverses.

➤ Remboursement de la caution à l'EI « Les Délices de Domi ».

M. Dominique LAJUGIE, locataire du local commercial communal situé au 38 rue de la Liberté (depuis le 01/12/2014), a arrêté son activité le 29.02.2016. Après état des lieux, il s'avère que le local est en bon état.

Monsieur le Maire demande l'autorisation à l'Assemblée de rendre la caution d'un montant de 600,00 € à M. Dominique LAJUGIE.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte de rendre la caution de 600 € à l'EI « Les Délices de Domi ».

➤ Remboursement d'une facture d'électricité à la SCM « Cabinet d'infirmières de Cublac »

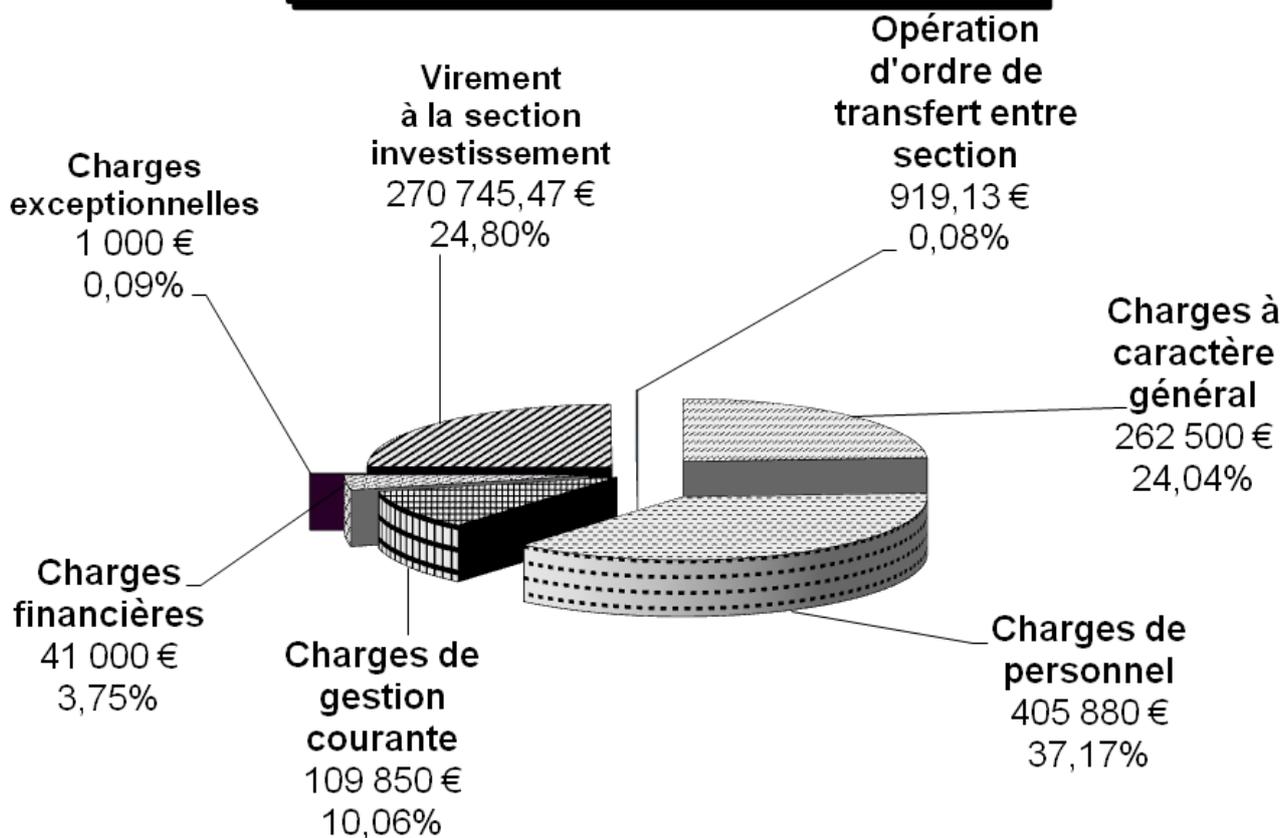
La SCM « Cabinet d'infirmières de Cublac », locataire du local professionnel communal situé 6 place du 14 juillet, a demandé le remboursement d'une facture d'électricité, d'un montant de **43,57 € concernant la consommation du mois de janvier 2016.**

Mmes TEIL et LAVAL, les locataires, ont emménagé à compter du 01.02.2016. Les consommations électriques du mois de janvier incombent à la mairie, puisqu'elles sont liées aux travaux réalisés par la commune.

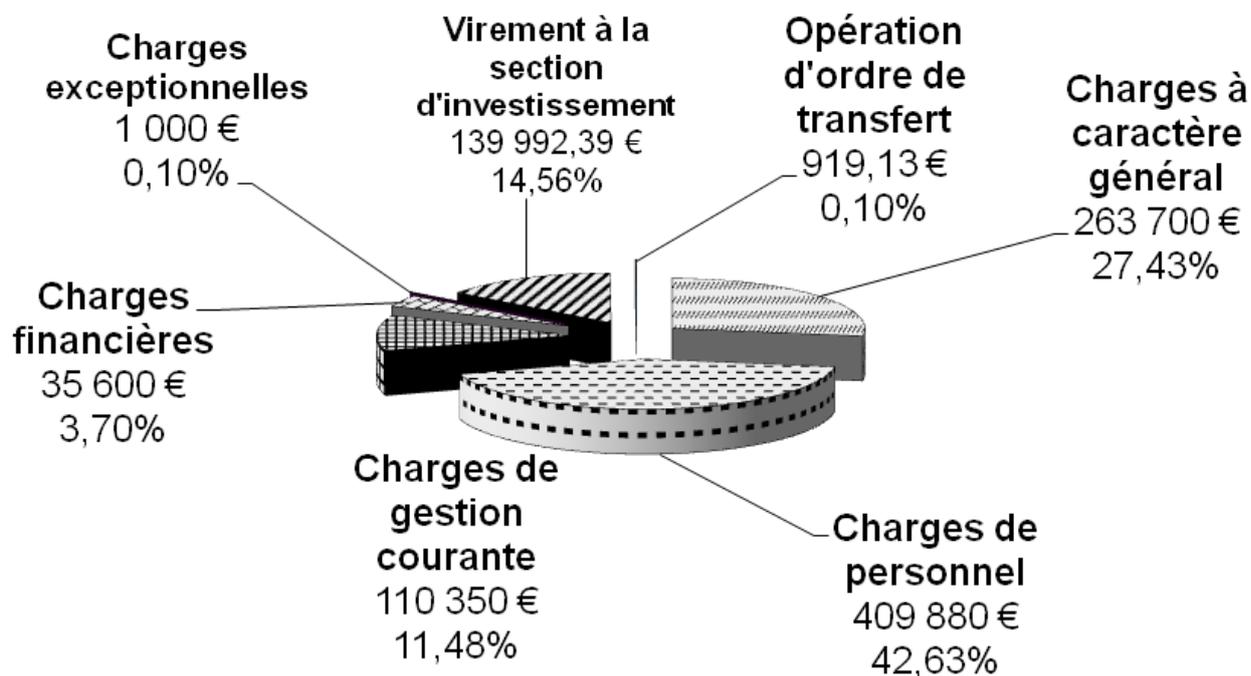
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le remboursement de la facture de 43,57 € à la SCM « Cabinet d'infirmières de Cublac ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

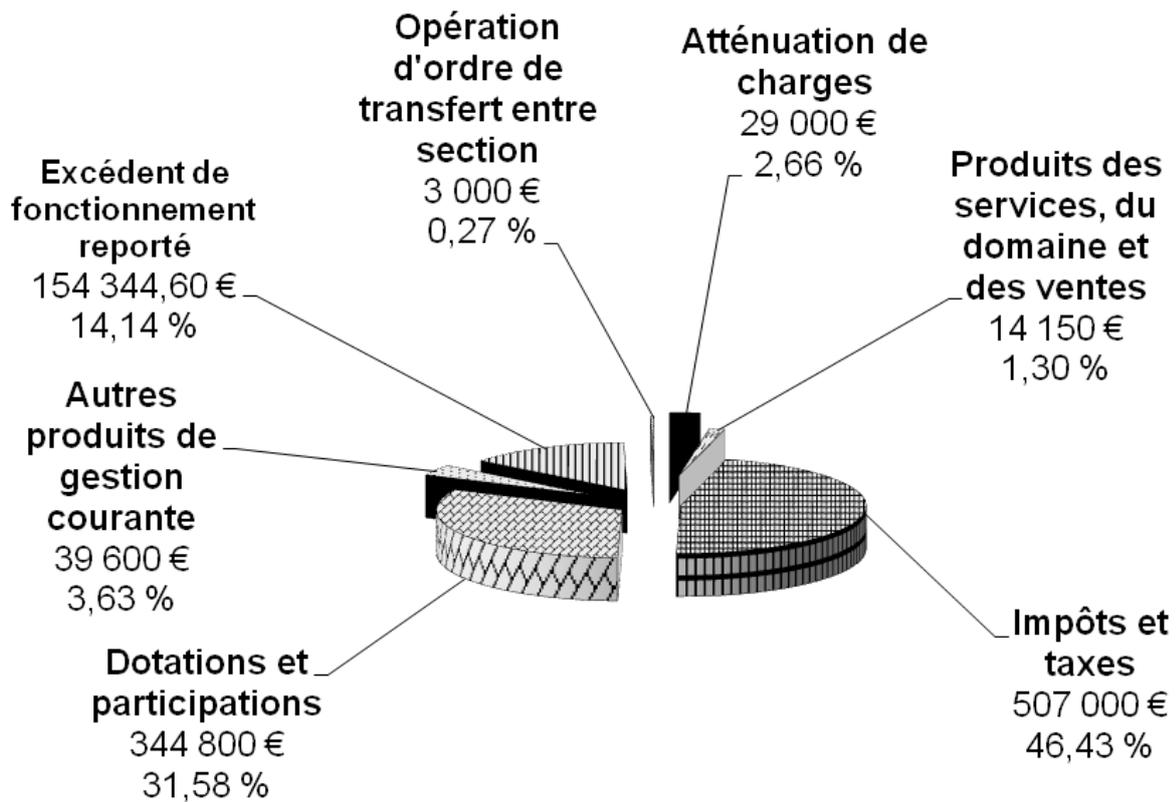
Budget Primitif 2015
Dépenses Fonctionnement : 1 091 894,60 €



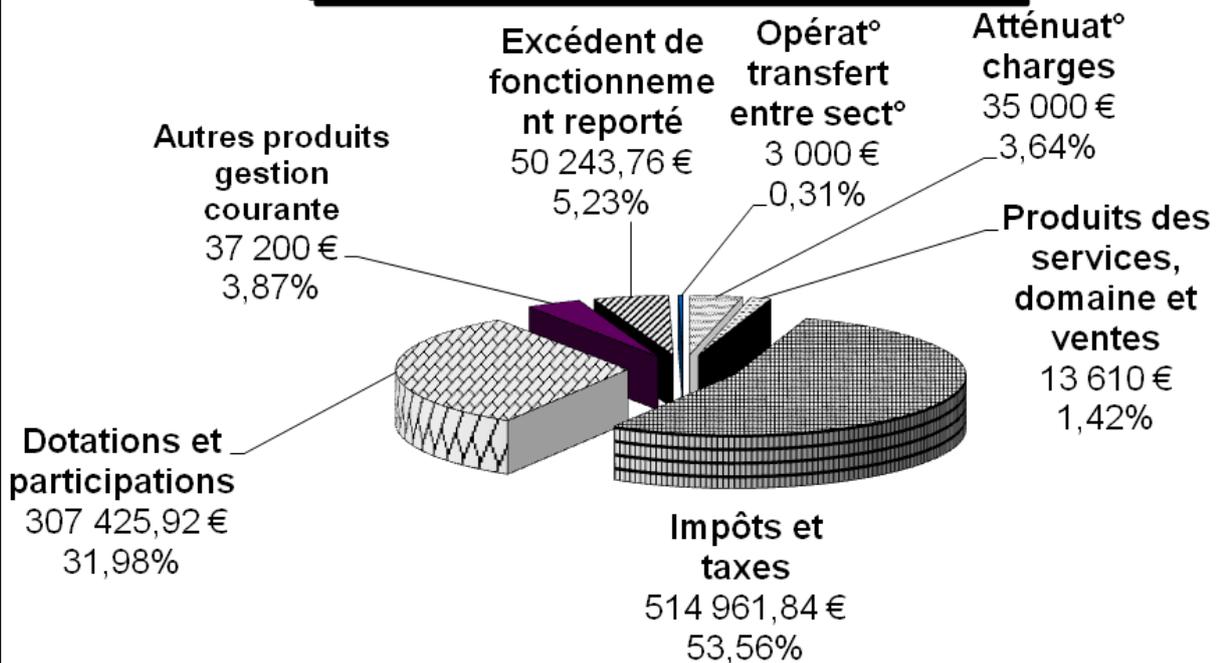
Budget primitif 2016
Dépenses fonctionnement: 961 441,52 €



Budget Primitif 2015
Recettes Fonctionnement : 1 091 894,60 €



Budget Primitif 2016
Recettes de fonctionnement: 961 441,52 €



RAPPEL DEMATERIALISATION DU JOURNAL COMMUNAL

Pour tous ceux qui le souhaitent, vous avez désormais la possibilité de demander à recevoir votre journal communal par e-mail. Celui-ci remplacera la version papier. Pour ce faire, merci de bien vouloir le signaler au secrétariat de mairie.

Ce service sera mis en place courant 2016.

Ce nouveau service, demandé par certains habitants, répondra aussi à la volonté des élus communaux de réduire la consommation de papier dans le cadre du développement durable.

Vœux et repas des aînés

Le 17 janvier dernier, Jean Marc Brut, Maire de Cublac, entouré de son Conseil Municipal a présidé la cérémonie traditionnelle des vœux dans la salle polyvalente suivie du repas.



Monsieur le Maire souhaite la bienvenue et une très bonne année 2016 à toute l'assemblée mais ne manqua pas d'avoir une pensée pour les absents, ceux qui nous ont quittés en 2015 et les malades.

Il félicita chaleureusement les bénévoles œuvrant dans les associations communales apportant animations, moments de partage et de rencontres au sein de la commune.

Monsieur le Maire remercia le personnel communal pour leur efficacité quotidienne, leur écoute permanente auprès des Cublacois, et également les enseignants qui travaillent de façon constructive et en étroite collaboration avec lui.

Il évoqua les réalisations 2015 qui ont permis d'améliorer le bien vivre, la sécurité et la valorisation du patrimoine :

- L'aménagement du carrefour de l'école instaure une continuité piétonne sur toute la traversée du bourg et crée du stationnement.
- L'aire de jeux installée entre la mairie et la place fait la joie des enfants et la satisfaction des parents.
- L'aménagement du circuit de randonnée « sentier historique des mines » met en valeur le patrimoine minier mais aussi la diversité de la flore. Cette balade est agréable grâce aux nombreux sous-bois qui la jalonnent.



Les objectifs 2016

seront
essentiellement des
travaux de voirie :

► **Les travaux de la rue Pierre Guyez** : le réseau de l'assainissement a commencé en ce début d'année (pris en charge par l'Agglo) et celui de la collecte des eaux pluviales sera réalisé dès l'automne. Ces travaux seront suivis de 2 tranches d'aménagement en 2017 occasionnant ponctuellement des troubles de circulation.

► **La route de la Pimousserie** sera refaite avec des dégagements de visibilité et création de zones de croisement entre le bourg et le village de la Pimousserie.

La chaussée entre les villages de la Pimousserie et de Fondanger sera refaite également.

► **La déviation de la « côte des 30 sous »** sera également réalisée.

Les projets 2016 apporteront

une plus grande sécurité routière sur la commune.

► Un cabinet d'infirmières ouvrira le 1^{er} février prochain place du 14 Juillet, dans une maison restaurée et aménagée par la commune.

► Une boulangerie-épicerie ouvrira prochainement à l'entrée de la rue Jeanne Solacroup en face de la mairie.

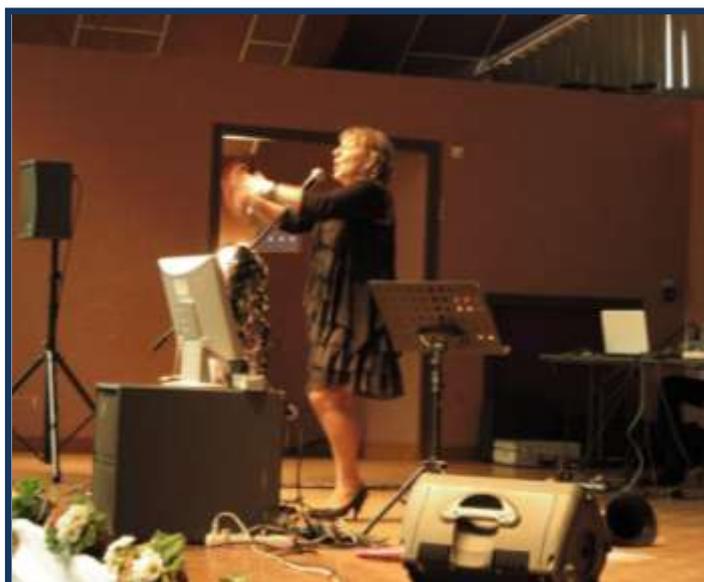
**Monsieur le Maire félicite
ces jeunes qui ont le courage de s'installer, de s'investir dans
un contexte économique loin d'être favorable.**

2016 sera marquée

par
des initiatives
privées.

L'assemblée regroupant les aînés de plus de 62 ans, les présidents des associations, les bénévoles de la bibliothèque, le personnel communal, les membres du CCAS (Comité Communal d'Action Sociale) ont particulièrement apprécié le repas servi par Yoan propriétaire de l'hôtel restaurant « les Collines » à Cublac. Béatrice, chanteuse, anima cette journée festive.

**Cette journée conviviale laissera
un excellent souvenir.**



CONCERT DE PRINTEMPS

Cette année, c'est pour faire venir le printemps que l'Ensemble Vocal de Terrasson est venu chanter en l'église de Cublac le samedi 12 mars 2016.

Une quarantaine de choristes nous a interprété en toute intimité Jubilate Deo et Hallelujah sous la direction de Chris NORRIS. Le duo Soprane et Ténor que forment Eliane DECHATRE et Pierre FILOUX, a été acclamé par les spectateurs et interprété une seconde fois. La soirée s'est terminée pour les choristes et membres du Conseil Municipal autour d'un chaleureux apéritif dînatoire durant lequel la musique a une fois de plus résonné.

Cette volonté d'offrir à tous et partout la culture, nous donne espoir de vous voir encore plus nombreux lors de leur prochaine venue.



CHASSE AUX ŒUFS DE PAQUES



Malgré le temps, une cinquantaine d'enfants de CUBLAC sont venus participer à la chasse aux œufs de Pâques, organisée par les élus de la commission Développement Durable.

C'est séparés en deux groupes, les sections maternelles et les CP dans le parc situé entre la Mairie et l'Eglise, les CE1-CE2-CM1-CM2 autour de la Mairie, que nos petits Cublacois ont pu remplir leurs paniers de friandises en chocolat laissées par les cloches lors de leur retour de Rome. Un remerciement particulier à Monsieur Valin et ses enfants pour les jolis décors de Pâques qu'il a confectionné et installé, rendant cette chasse aux œufs encore plus conviviale.



**** CUBLAC AU QUOTIDIEN ****

ACTUALITES DIVERSES

Recensement militaire obligatoire filles et garçons :

Tu viens d'avoir 16 ans ?
Tu as 3 mois à compter de ta date d'anniversaire pour te faire recenser à la Mairie de ton domicile avec ta carte d'identité et ton livret de famille.

Vous venez d'avoir 18 ans, vous venez d'emménager sur Cublac, pensez à vous faire inscrire sur **les listes électorales** en Mairie.

Vous avez jusqu'au :

31 décembre de l'année en cours.

BOITE A IDEES

Toujours à votre disposition
24h/24 et 7j/7 la boîte aux lettres située sur la porte de la Mairie salle des mariages pour accueillir toutes vos suggestions ou par mail :
mairie.cublac@wanadoo.fr

ALLO, SERVICE PUBLIC

Toutes les réponses à vos questions administratives

39 39

0.12 €/mn TTC à partir d'un poste fixe

ETAT-CIVIL

Du 18 décembre 2015 au 30 mars 2016

NAISSANCES à Brive :

Mardi 9 février : Louis, Michel, René MERIGOT (à LIMOGES) de Emilie et Nicolas MERIGOT
Vendredi 4 mars : Marie TURRIAN de Stéphanie BOUYSSOU et Nans, Jean, Adam TURRIAN
Samedi 12 mars : Léonie, Albane VACHER de Mylène DUPUY et Florian VACHER

DECES :

A BRIVE samedi 2 janvier : Jean-Claude, François CROISSET domicilié 31 Rue Emile Zola à CUBLAC

A BRIVE samedi 9 janvier : Michel LACOMBE, domicilié 2 Impasse de la Vallée Verte à CUBLAC

Tributaires d'autres services administratifs, nous ne recevons pas toujours en temps et en heure les extraits d'actes officiels. Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour la gêne occasionnée.

Calendrier des Festivités 2016

Avril

Samedi 16 : Couvige (festival des dentelières) organisé par le Foyer des Jeunes.

Dimanche 24 : Journée du souvenir de la déportation. Commémoration aux Monuments aux Morts de la Rochette et de Montcibre.

Dimanche 24 : Troc des Plantes organisé par Cublac par ses Chemins (section NEJ) sur le marché à partir de 9h00.

Samedi 30 : Zumba organisée par le Foyer des Jeunes - Salle Polyvalente.

Juillet

Samedi 2 : Fête des Ecoles - Salle Polyvalente dès le début d'après-midi.

Mercredi 13 : Soirée entrecôte organisée par le Comité des Fêtes - Salle Polyvalente 20h30.

Jedi 14 : Fête Nationale, Monument aux Morts place de l'Eglise, vin d'honneur.

Août

Samedi 6 : Marché nocturne organisé par le Comité des Fêtes.

Vendredi 19 : AG de la chasse - Salle de la Mairie 20h30.

Du vendredi 19 au dimanche 21: Fête Votive organisée par le Comité des Fêtes.

Dimanche 21 : Les 10 Bornes de Cublac.

Dimanche 28 : Grande randonnée Marche et VTT organisée par Cublac par ses Chemins - Salle Polyvalente à partir de 7h00 pour les inscriptions et départ à partir de 8h00.

Mai

Dimanche 1^{er} : Casse-croûte de l'ail nouveau par le Comité des Fêtes - Salle Polyvalente dès 8h00.

Dimanche 8 : Armistice de 1945. Commémoration au Monument aux Morts de la place de l'Eglise, suivie d'un vin d'honneur à la Mairie.

Du vendredi 20 au dimanche 22 : Exposition de Printemps organisée par le Foyer (en partenariat avec la Municipalité ainsi qu'avec les écoles le vendredi). Salle Polyvalente. Theme: l'Espagne.

Juin

Dimanche 5 : Congrès Départemental des Anciens Combattants

Samedi 18 : Gala du Foyer des Jeunes - Salle Polyvalente 20h00. Sur réservations.

**** NOUVEAUX SERVICES ****

Village de gîtes

L'Orée du Périgord

Mr et Mme Rech Philippe

Rochemouroux 19520 Cublac

Tél : 05.55.85.19.12 ou 07.77.94.60.38

Mail : info@loreeduperigord.com



11 maisons traditionnelles sans vis à vis réparties sur un terrain de 3,5 hectares. Salle d'eau avec douche. WC séparé. Kitchenette avec 4 plaques électriques, four électrique, micro-ondes, cafetière électrique, lave-vaisselle, lave-linge, terrasse avec salon de jardin. Piscine de 135m2 avec pataugeoire pour les plus petits. Ouvert toute l'année.

Cabinet d'infirmières



Cabinet Magnétiseur-Thérapeute



Site Web : annie-bondu-magnetiseur.fr



**** ECOLE ****

Escrime à Cublac

Le lundi 18 janvier, à la salle polyvalente de Cublac, les élèves de cycle 3 des écoles de Noailles et de Cublac ont participé à une rencontre d'escrime organisée par Kévin Marthon. Cette rencontre finalisait un cycle d'apprentissage de 6 séances d'initiation à cette discipline physique et cérébrale. Enfants et enseignants ont particulièrement apprécié ce projet.



**** MILIEU ASSOCIATIF ****

FNATH ASSOCIATION DES ACCIDENTES DE LA VIE SECTION DE TERRASSON CUBLAC

Elle vous informe et vous aide dans vos démarches pour :

Vos accidents du travail,
vos accidents de la vie courante,
vos maladies professionnelles,
ainsi que tous les autres handicaps.

Elle vous conseille pour le renouvellement des cartes « Handicapé » et « GIC ». La FNATH vous représente devant les juridictions de la sécurité sociale, accueille et soutient les personnes confrontées à toutes sortes de handicaps.

Une permanence juridique est assurée tous les 2èmes mardis du mois de 10h30 à 12h00
Place Yvon Delbos (Médiathèque) à Terrasson La Villedieu.



Bon départ pour l'année 2016 !!

Dimanche 24 janvier, 85 gourmands ont partagé galettes, chocolat et vin chaud, après avoir, pour certains d'entre eux, emprunté les circuits VTT ou MARCHE, qui leur étaient proposés.



Malgré les pluies qui ne nous ont pas épargnés, c'est toujours aussi enthousiastes que les Marcheuses participent aux sorties proposées le jeudi après-midi ou le 4^{ème} dimanche matin de chaque mois. Les circuits, légèrement raccourcis en période hivernale, vont retrouver leurs distances habituelles (env 13 km).

Les vététistes, se retrouvent le dimanche matin.

Bienvenue à tous ceux qui voudraient nous rejoindre (cotisation annuelle 5 €).

Le prochain Troc des Plantes se tiendra dimanche matin 24 avril venez partager et échanger !!!





« Les Amis du Temps Libre »

Nous avons repris nos rendez-vous du jeudi, le 7 janvier en fêtant les rois, c'était une bonne façon de commencer l'année.

19 janvier 2016 : Conseil d'Administration pour préparer l'Assemblée Générale, vérifier la trésorerie et donner les grandes lignes de nos activités pour l'année en cours.

04 février 2016 : Assemblée Générale annuelle. Monsieur le Maire Jean Marc Brut, Philippe Gilet et Bernadette Blondel Adjoints, étaient présents, nous les remercions pour leur participation active et leur soutien. L'Assemblée Générale, ayant validé la trésorerie, a reconduit le Bureau. Le Conseil d'Administration est modifié, d'une part par la démission de Madame Surget (pour convenances personnelles), d'autre part par l'entrée de trois nouveaux membres : Bernadette Lascaux, Angèle et Jean-Jacques Manevy. Le Conseil d'Administration compte seize membres.

14 février 2016 : Thé dansant de la Saint Valentin. Comme d'habitude, Christian Roque et Christian Lidome mettaient le feu à la salle polyvalente où 172 danseurs étaient heureux de se retrouver (tous les clubs des environs étaient là et nos adhérents ont assuré pour les pâtisseries).

09 mars 2016 : « l'Acadie un pays qui se raconte » merveilleux spectacle de contes, musique, chansons, danses et projections animées. 31 personnes ont adoré. Rendez-vous est pris pour l'an prochain avec un autre spectacle.

16 mars 2016 : Repas au « Taravelou » 56 personnes iront à Peyrignac pour manger « la poule farcie ».

Prévisions pour le 2nd trimestre :

- Repas dans la 2nde quinzaine d'avril.
- 14 mai 2016 : Canal du Midi (complet).
- 28 mai 2016 : Patrick Sébastien à Boulazac.
- 07 juillet 2016 : Barbecue d'été.
- 09 juillet 2016 : Vassivière.

Tes blagues, ton rire, ta bonne humeur nous manquent.
Nous pensons souvent à toi.
C'était un « coucou » à Jean-Claude qui nous a quitté début janvier.

A.C.P.G-C.A.T.M.
ANCIENS COMBATTANTS
19520 CUBLAC

C'est par une grande tristesse que nous avons commencé cette nouvelle année 2016. Le 3 janvier, Jean-Claude CROISET nous quittait à l'âge de 77 ans. A aucun moment son état de santé ne laissait prévoir une telle issue, il était rieur et jovial et animait régulièrement les parties de pétanque du jeudi après midi au club « les Amis du Temps Libre ». Trésorier de notre Association depuis deux ans, chacun a pu apprécier ses connaissances mais aussi sa courtoisie et sa gentillesse.

Dans le recueillement, en présence de Robert VERGNE, Président Départemental de la Corrèze, nous l'avons accompagné à sa dernière demeure. A son épouse Claudine, à ses enfants et petits enfants si brutalement éprouvés, nous les assurons de notre soutien et de notre amitié.

Tous les camarades « Anciens Combattants » de la section étaient là, bouleversés par la disparition de Jean-Claude, ils ne l'oublieront pas.

C'est Jean-Luc HOURDOUILLIE qui a pris en charge la trésorerie à la place de Jean-Claude.

- Dimanche 24 avril : « Souvenir de la déportation ». Dépôt de gerbe à 10 h 30 à Moncibre et 11 h 15 à La Rochette. Inscriptions pour le banquet du 8 mai.
- Dimanche 8 mai : « Victoire 1945 » rassemblement à 10 h 30, place de la Mairie. Dépôt de gerbe au monument aux morts. A 12 h 30 banquet des Anciens Combattants à l'hôtel restaurant « les Collines » à Cublac. Inscriptions pour la participation au repas du congrès le 5 juin à la salle polyvalente de Cublac.
- Dimanche 5 juin : Congrès Départemental P.G -C.A.T.M.
9 h 30 : congrès à la salle polyvalente.
11 h 30 : cérémonie au monument aux morts, suivie d'un vin d'honneur offert par la municipalité sous « la halle ».
13 h : banquet à la salle polyvalente.



Cérémonie du 19 mars



Notre début d'année a été marqué par plusieurs temps de gourmandise comme :



La Galette



La Chandeleur



La préparation du pain

Et nos Oursons ont bon appétit !!

Le mardi 1^{er} mars nous avons fêté le Carnaval, certains d'entre nous étaient déguisés, nous avons confectionné des masques et nous sommes allés nous promener dans Cublac accompagnés de quelques parents.



MULTI-ACCUEIL ASSOCIATIF A GESTION PARENTALE
SIRET 443 447 347 00024 – 36, rue de la Liberté– 19520 CUBLAC
Tél. : 05 55 22 79 08

FOYER DES JEUNES

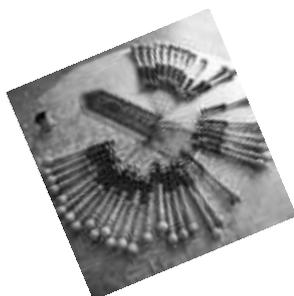
Depuis le mercredi 16 mars 2016, une nouvelle activité a vu le jour au foyer :

« Après-midi, loisirs créatifs ».



Elle se déroule le mercredi de 14h à 17h dans la salle du bas du foyer. Elle a pour but l'échange pour des moments de créations, de détente et d'ambiance conviviale et pourquoi pas de papotages. Vous pouvez venir rejoindre l'équipe déjà en place, autour d'un petit goûter tous les mercredis ! Vous pouvez apporter vos tricots, point de croix, couture, canevas.... en cours de réalisation ou à réaliser. Bienvenue à tous !

Rappel des manifestations à venir :



SAMEDI 16 AVRIL 2016 : 3° COUYIGE

Rencontre internationale de dentellières et marchands se rapportant aux métiers de la dentelle. 10h/18 h sans interruption, entrée gratuite ! Venez nombreux !

SAMEDI 30 AVRIL 2016 : ZUMBA PARTY

- 18H/19H : ZUMBA KIDS - POUR LES 4 / 9 ANS - 7 €

(entrée + boisson +1 sandwich).

- 20H/21H30 : ZUMBA'PERO - ADOS / ADULTES - 10 €

(entrée + 1 apéro - buffet).

Inscriptions au 05 55 22 91 24 ou 06 18 76 42 02 HB ou 05 53 50 18 72



DU VENDREDI 20 AU DIMANCHE 22 MAI 2016 :

10H00 - 18H00

EXPOSITION DE **PEINTURE** SUR LE THEME

«ESPAGNE» - entrée gratuite, sans interruption.

Accueil des enfants de l'école le vendredi 20 mai pour une activité « arts créatifs ».

SAMEDI 18 JUIN 2016 : 20h00 - GALA DE DANSE

UNIQUEMENT SUR RESERVATION



LE COMITE DES FETES DE CUBLAC

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :



- | | | | |
|--------------|-----------------------|---------------------|------------------------|
| • Président | : M. THIRIET Gérard | Vice-président | : M. POMMAREL Pascal |
| • Trésorier | : M. MARCHIVE Patrick | Trésorière Adjointe | : Mme SISCARD Maryline |
| • Secrétaire | : M. SISCARD Philippe | Secrétaire Adjoint | : M. PARENT J-Claude |

Membres : M. Rémi ALARY, M. Gilles BEAU, M. Romain BOUILLON, Mme Vanilla BRENON, M. Christian CHABANAS, Mme Chantal DEFRANCE, M. Frédéric DELBREL, Mlle Claire DUREISSEIX, Mme Adélaïde FAURE, M. Eric FAURE, Mme Laure FAVARD, M. René FAVARD, Mme Françoise KERNINON, M. Claude LAFEUILLE, M. Didier LASSAIGNE, Mme Pascale LASSAIGNE, Mme Dominique MARCHIVE, M. Manuel PEREIRA, M. Antonio PEREIRA, M. Didier PORTE, Mme Stéphanie PORTE, Mme Bernadette QUEYROI, M. Joël SARETTE, Mme Stéphanie SARETTE, Mme Marie STEINER, M. Madjid TEMSOURY, Mme Dominique THIRIET, Mme Delphine VRIGNAUD.

DATES DES FESTIVITES POUR L'ANNEE 2016 :

- Samedi 5 mars 2016 : **SUPER LOTO**
- Dimanche 1^{er} mai 2016 : **CASSE CROUTE** de l'ail nouveau
- Mercredi 13 juillet 2016 : **SOIREE ENTRECOTES**
- Samedi 6 août 2016 **Le marché du pays Cublacois**
- Vendredi 19, samedi 20 et dimanche 21 août 2016 : **FETE ANNUELLE et feu d'artifice**
- Dimanche 21 août 2016 : **Les 10 Bornes de CUBLAC course pédestre**
- Dimanche 2 octobre 2016 : **FETE DU CIDRE et VIDE GRENIER**
- Samedi 31 décembre 2016 : **REVEILLON DANSANT avec un Cabaret et un Orchestre**

Vous pouvez nous joindre par courrier :

Comité des Fêtes de CUBLAC
Mairie de CUBLAC
2, Rue de la Liberté
19520 CUBLAC

Par email : comitedesfetes.cublac@laposte.net

Site : <http://www.wix.com/comitedesfetesdecublac/cublac>

Par téléphone : Le Président **05 55 50 56 98**
Le Secrétaire **05 53 50 61 18**

Le Comité des Fêtes remercie les Cublacoises et les Cublacois pour leur présence à nos nombreuses festivités.



LE COMITE DES FETES DE CUBLAC

Le Comité des Fêtes vous propose :

Le dimanche 1^{er} mai 2016 : Un **casse croûte** pour déguster l'ail et l'oignon nouveaux, à partir de 8h00, à la salle polyvalente.

Le mercredi 13 juillet 2016 : un repas dansant, **Soirée entrecôtes**, à 20h00, à la salle polyvalente, animé par l'**orchestre Fabien VEYRIRAS**.

Renseignements et inscriptions : 05 53 50 56 98

Le Comité des Fêtes vous a proposé :

Le jeudi 31 décembre 2015 : Le Réveillon Dansant du Nouvel An, animé par le Cabaret PARIS PARADIS et L'Orchestre Plein Sud.

Le repas était servi par le traiteur «Francis TREMOUILLE» du restaurant «La Terrasse» à Larche.

Ne manquez surtout pas le prochain réveillon de la Saint-Sylvestre à Cublac, avec La Troupe Cabaret Fantasmagic, artistes de L'Ange Bleu de Bordeaux.



Le samedi 5 mars 2016 : **Le Super Loto**, c'est Madame BOUSQUET Annie d'Egletons qui a gagné la FORD FIESTA. Le Scooter Yamaha a été gagné par Madame MAGNUSZEWSKI Erika de Brive. La Vitrine (un salon d'intérieur) a été gagnée par Monsieur LESPINASSE Jean Michel de Brive, le salon de jardin a été gagné par Monsieur GOUYGOU Franck de Turenne et le séjour pour 2 adultes et 2 enfants à Port la Nouvelle a été gagné par Madame BARDET Francine de Couloumieix Chamier qui a estimé la vitrine au plus près de son prix.

Le Comité des Fêtes remercie tous les artisans et commerçants partenaires de ce Loto pour leur participation.



CUBLAC AMICALE BOULISTE

Assemblée Générale :

L'Assemblée Générale de CUBLAC AMICALE BOULISTE s'est déroulée le 19 février 2016 en présence d'une vingtaine de personnes.

Monsieur Daniel MORTEYROL, Président de l'Association a tenu à remercier la municipalité pour l'entretien du boulodrome et l'espace de la mairie ainsi que pour la mise à disposition des différentes salles communales. Des remerciements ont également été adressés à tous les membres et partenaires pour la confiance accordée en cette première année d'activité de l'association.

Madame Annie BONDU, secrétaire, a présenté le compte rendu d'activités 2015. Sept concours ont été organisés par l'association :

- 3 concours ouverts à tous,
- 3 concours réservés aux adhérents de CAB,
- 1 concours réservé à tous les membres d'associations de CUBLAC.

Monsieur Jean François SERRE, Vice-Président, a présenté le bilan financier 2015 qui laisse apparaître un solde créditeur de près de 600 Euros.

Saison 2016 :

– Composition du bureau :

Président : D. MORTEYROL Vice-présidents : J-C. LACOSTE - J-F. SERRE
Trésorier : L. LANGLADE Trésorière adjointe : E. POISSON
Secrétaire : A. BONDU Secrétaire adjoint : B. BONIS
Autres membres : B. MALIKOSWKI, G. LAGORSSE, P. BONDU.

– Adhésion :

Adulte : 15 € Enfants (mineur) : 5 €
La cotisation est à donner à un membre du bureau.

– Activités :

- . Concours adhérents (gratuits): 19 JUIN – 23 JUILLET + repas – 14 Août
- . Concours ouverts à tous : 1er MAI – 14 JUILLET
- . Concours des associations (gratuit): 4 SEPTEMBRE

Rappels :

Avec le retour du soleil, les rendez-vous du dimanche après-midi sont de nouveau possibles sur le boulodrome. Adhérents et non adhérents sont attendus nombreux pour faire quelques parties de boules sans esprit de compétition.

La pratique de la pétanque est accessible à tout le monde, quelque soit son niveau, son âge et son sexe.

Venez avec un ami, un voisin ou seul pour participer à un moment convivial.



Football Club

de Cublac

Contact & Président ■ LUTAU Ludovic ■ 06 50 47 05 28



Evènements passés et à venir :



Loto du Foot

🕒 20h30 📍 Salle Polyvalente



Chasse aux Trésors

🕒 14h00 📍 Stade Communal

Prochaines rencontres à domicile :

U15	Samedi 30 avril à 14h00
U13	Samedi 02 avril à 13h55
U11	Samedi 09 avril à 14h00
U7/U9	Samedi 09 avril à 14h00

Séniors F	Dimanche 15 mai à 10h
Séniors H	Dimanche 08 mai à 15h

L'Ecole de Foot

Les U15

Après un début de saison compliqué, la 2^{ème} phase s'annonce plus équilibrée avec plus d'entraînements et l'aide d'un entraîneur adjoint, Valentin LADREAU. L'équipe garde son bon état d'esprit et souhaite réaliser de bons résultats ! L'entraîneur principal, Laurent DEMAY est fier de voir la totalité des garçons aux entraînements !

Les U13

14 enfants forment l'équipe dont 1 fille. Les débuts furent difficiles mais grâce à leur envie et à leurs entraîneurs : Charlie SOURDES et Kévin BOUDY, les enfants ont trouvé leur équilibre. Sur 3 matchs joués : 2 gagnants contre 1 perdant. Ils sont pour le moment 2nd de leur poule. Bravo à eux !

Les U11 / U9 et U7

A cet âge là, chaque équipe évolue entre entraînement et tournois. Les U11 commencent à faire de « vrais » matchs et les enfants sont ravis ! L'esprit d'équipe, le respect et le plaisir du jeu sont les valeurs enseignées par leurs coaches : Eric DELMONT, Nicolas ROQUES et Loïc SOURZAT. **Venez les rencontrer le 09/04.**

L'Equipe Séniors Hommes

Avec 24 joueurs, ils évoluent dans la poule A de la 4^{ème} division. Différents sponsors (Arti'Agencement, Carrefour Market, iZZi, Renault, Nicolas ROQUES, Simply...) ont offert des maillots et du matériel d'entraînement. Pour les matchs aller le bilan est mitigé. Le groupe comprend une bonne partie de nouveaux joueurs qui ont dû apprendre à jouer ensemble. Sur la phase retour, l'équipe est bien, elle vient d'enchaîner 2 victoires et 1 nul contre St Pantaléon. Les coaches, Eric BOUYSSOU et Hervé BOUDY souhaitent que l'équipe conserve ce bon esprit et continue leur bon travail ensemble.



L'Equipe Séniors Féminines

Les entraînements ont lieu tous les mardis et vendredis soir de 20h à 21h30. Avec un bon esprit d'équipe et une motivation à toute épreuve, l'équipe séniors féminines continue sa saison. La 2^{ème} phase permet aux filles de remporter leur 1^{ère} victoire à domicile contre Eyrein par 5 buts à 1.



Afin de développer son « projet club », le FC CUBLAC recherche :

- des éducateurs pour ses équipes (formation possible) ;
- des personnes souhaitant donner un coup de main à l'année ou de manière occasionnelle dans divers domaines (animation, administratif, tournoi, partenariat...)

Venez rejoindre un club dynamique avec une ambiance conviviale et familiale !



Sur un air de printemps....



**Ce journal est intégralement réalisé et distribué par les élus dans chaque foyer Cublacois.
En respect de la charte environnementale, ce journal est imprimé sur une machine recyclable à 100%, qui utilise une machine à froid (absence totale d'émission d'ozone, cartouches recyclables en container jaune).**